

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

### SOMMAIRE

<b>VOEU RELATIF À LA SITUATION AU TIBET.....</b>	<b>3</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	4
<i>Alain BAUDIN</i> .....	4
<i>Madame le Maire</i> .....	4
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	5
<i>Madame le Maire</i> .....	5
<i>Michel SURET CANALE</i> .....	5
<i>Madame le Maire</i> .....	5
<b>POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CGCT .....</b>	<b>6</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	9
<i>Marc THEBAULT</i> .....	9
<i>Madame le Maire</i> .....	9
<i>Marc THEBAULT</i> .....	10
<i>Madame le Maire</i> .....	10
<b>CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - ATTRIBUTION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE AUX ÉLUS MUNICIPAUX.....</b>	<b>11</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	14
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	14
<i>Madame le Maire</i> .....	14
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	14
<b>REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS.....</b>	<b>15</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	22
<i>Thierry MARTINEAU</i> .....	22
<i>Madame le Maire</i> .....	22
<b>DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMMISSIONS .....</b>	<b>23</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	25
<b>CONSEILS DE QUARTIERS - COMPOSITION - DÉSIGNATIONS.....</b>	<b>26</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	30
<b>REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SEM .....</b>	<b>31</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	34
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS .....</b>	<b>35</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	37
<i>Thierry MARTINEAU</i> .....	37
<i>Madame le Maire</i> .....	37
<i>Thierry MARTINEAU</i> .....	37
<i>Madame le Maire</i> .....	37
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS L'INSTITUT EDUCATIF DÉPARTEMENTAL DE NIORT SAINT LIGUAIRE (IED) .....</b>	<b>38</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	39
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS L'INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF DE NIORT .....</b>	<b>40</b>

<i>Madame le Maire</i> .....	41
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LA MAISON DE RETRAITE DU SACRÉ-COEUR</b> .....	42
<i>Madame le Maire</i> .....	43
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL DE QUARTIER POUR PERSONNES AGÉES DE CHAMPCLAIROT (RAQPA)</b> .....	44
<i>Madame le Maire</i> .....	45
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LES EHPAD - SITE DE LA COUDRAIE, LES AVELINES</b> .....	46
<i>Madame le Maire</i> .....	47
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LES EHPAD - SITE DU COTEAU DE RIBRAY</b> .....	48
<i>Madame le Maire</i> .....	49
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LES EHPAD - SITE DES BRIZEAUX, LA CARAVELLE</b> .....	50
<i>Madame le Maire</i> .....	51
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX - ATELIERS NIORTAIS (EPCNPH)</b> .....	52
<i>Madame le Maire</i> .....	53
<b>ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX - MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE NIORT DU FIEF JOLY</b> .....	54
<i>Madame le Maire</i> .....	55
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT</b> .....	56
<i>Madame le Maire</i> .....	58
<b>DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - CENTRE HOSPITALIER DE NIORT</b> .	59
<i>Madame le Maire</i> .....	60
<b>DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'OPAC</b> .....	61
<i>Madame le Maire</i> .....	62
<i>Marc THEBAULT</i> .....	62
<i>Madame le Maire</i> .....	62
<b>DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES DEUX-SÈVRES</b> .....	63
<i>Madame le Maire</i> .....	64
<b>DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT MIXTE DU PARC INTER-RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN</b> .....	65
<b>SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT</b> .....	66
<i>Madame le Maire</i> .....	67
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION</b> .....	68
<i>Madame le Maire</i> .....	69

DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES .... 70

<i>Madame le Maire</i> .....	77
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	77
<i>Madame le Maire</i> .....	77
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	77
<i>Madame le Maire</i> .....	77
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	77
<i>Alain BAUDIN</i> .....	77
<i>Madame le Maire</i> .....	77
<i>Françoise BILLY</i> .....	78
<i>Nicole IZORE</i> .....	78
<i>Françoise BILLY</i> .....	78
<i>Madame le Maire</i> .....	78

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31/03/2008**

**RETOUR SOMMAIRE**

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Anne LABBE donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° V-2008002

**SECRETARIAT GENERAL**

**VOEU RELATIF À LA SITUATION AU TIBET**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,

Le 31 mars 1959 le Dalai-Lama fuyait l'Inde sous la pression de l'offensive Chinoise sur le Tibet.

En ce 31 mars 2008, 49 longues années, jour pour jour, se sont écoulées ; et les tibétains, avec une cruelle actualité, subissent encore et toujours l'oppression. Disons les mots : la Chine exerce une véritable dictature au Tibet et organise une vraie disparition du peuple tibétain.

Fuyant ces violences, nombreux sont celles et ceux – y compris des enfants très jeunes – qui n'hésitent pas à traverser l'Himalaya dans des conditions que l'on imagine, pour se réfugier en Inde, à Dharamsala, ou alors partis vers d'autres pays avec des moyens qu'ils ne peuvent avoirs.

Si des voix se sont exprimées régulièrement contre ces répressions, aucune véritable pression ne s'exerce sur la Chine à qui tout semble être autorisé sous prétexte de croissance. Au point que l'ONU elle-même semble peu encline à lui faire des remarques. N'oublions pas, n'oublions jamais que la Chine est le pays qui emprisonne le plus et qui a le plus grand nombre d'exécutions capitales au monde.

Je tiens ici, en notre nom à tous, à dire notre colère et notre indignation face aux massacres perpétrés au Tibet et à l'extermination progressive du peuple tibétain.

J'ai d'ores et déjà demandé à ces organisateurs de prévoir une minute de silence lors de l'ouverture de la Foire exposition afin de témoigner notre soutien au peuple tibétain.

Le drapeau Tibétain est au fronton de notre maison commune, je souhaite qu'il y reste le plus longtemps possible. Comme m'y a invitée Madame Lefebvre que je salue pour cette initiative je vous proposerai également lors du Conseil Municipal du 14 avril prochain, de parrainer une nouvelle fois un prisonnier de conscience tibétain.

Je suis bien entendu ouverte à toute proposition de votre part, permettant de témoigner de notre indignation et de peser sur le cours d'événements auxquels nous n'avons pas le droit de nous résoudre. Nous sommes d'ores et déjà en relation avec Jamphel Choesang, qui est le représentant du Dalai-Lama en France, et donc nous essaierons de voir avec lui quels sont les meilleurs moyens qui nous permettront d'aider le peuple tibétain.

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**RETOUR SOMMAIRE**

**Madame le Maire**

Le 31 mars 1959, le Dalai-Lama fuyait l'Inde sous la pression de l'offensive Chinoise sur le Tibet.

En ce 31 mars 2008, 49 longues années, jour pour jour, se sont écoulées ; et les tibétains, avec une cruelle actualité, subissent encore et toujours l'oppression. Disons les mots : la Chine exerce une véritable dictature au Tibet et organise une vraie disparition du peuple tibétain.

Fuyant ces violences, nombreux sont celles et ceux – y compris des enfants très jeunes – qui n'hésitent pas à traverser l'Himalaya dans des conditions que l'on imagine, pour se réfugier en Inde, à Dharamsala, ou à partir vers d'autres pays avec des moyens qu'ils ne peuvent avoir.

Si des voix se sont exprimées régulièrement contre ces répressions, aucune véritable pression ne s'exerce sur la Chine à qui tout semble être autorisé sous prétexte de croissance. Au point que l'ONU elle-même semble peu encline à lui faire des remarques. N'oublions pas, n'oublions jamais, que la Chine est le pays qui emprisonne le plus et qui a le plus grand nombre d'exécutions capitales au monde.

Je tiens ici, en notre nom à tous, à dire notre colère et notre indignation face aux massacres perpétrés au Tibet et à l'extermination progressive du peuple tibétain.

J'ai d'ores et déjà demandé à ses organisateurs de prévoir une minute de silence lors de l'ouverture de la Foire exposition afin de témoigner notre soutien au peuple tibétain.

Le drapeau Tibétain est au fronton de notre maison commune, je souhaite qu'il y reste le plus longtemps possible. Comme m'y a invité Madame Lefebvre, que je salue pour cette initiative, je vous proposerai également lors du Conseil Municipal du 14 avril prochain, de parrainer une nouvelle fois un prisonnier de conscience tibétain.

Je suis bien entendu ouverte à toute proposition de votre part, permettant de témoigner de notre indignation et de peser sur le cours d'événements auxquels nous n'avons pas le droit de nous résoudre. Nous sommes d'ores et déjà en relation avec Jamphel Choesang, qui est le représentant du Dalai-Lama en France, et donc nous essaierons de voir avec lui quels sont les meilleurs moyens qui nous permettront d'aider le peuple tibétain.

**Alain BAUDIN**

Je me réjouis de cette initiative, et vous aurez compris que le drapeau que j'ai souhaité mettre au fronton de la Mairie a été un dernier acte que j'ai fait d'une manière forte par rapport à ce que je ressentais.

**Madame le Maire**

Nous vous en remercions.

**RETOUR SOMMAIRE**

**Jacqueline LEFEBVRE**

Je vous remercie, Madame le Maire, d'avoir bien entendu l'appel que je vous ai adressé. C'est un appel, je le dis parce que je ne sais pas si l'Assemblée est au courant, que j'ai adressé au nom de mon groupe à l'ensemble des Maires de la Communauté de l'Agglomération qui n'avait pas estimé nécessaire de le faire en 2005 après que la Ville de Niort ait voté cette délibération. Donc je souhaiterais que nous ayons, nous, ville centre, une influence sur les maires pour que, véritablement, il y ait une action significative en matière de parrainage de l'ensemble de notre communauté. C'est une façon aussi d'affirmer l'esprit communautaire. Je vous remercie.

**Madame le Maire**

Merci, nous allons faire le nécessaire et le maximum pour que tous les maires, y compris et peut-être de ce département, puissent à un moment donné se mobiliser pour cette cause.

**Michel SURET CANALE**

A titre d'information, je me permets de signaler qu'une pétition circule sur Internet, vous êtes sans doute au courant, qui a recueilli plus d'un million de signatures.

**Madame le Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Nous allons maintenant commencer l'examen des délibérations de ce Conseil Municipal. Mais auparavant je voudrais vous donner la liste des pouvoirs qui me sont parvenus : de Madame Françoise Billy pour Madame Chantal Barré à partir de 19 heures 15, de Madame Emmanuelle Parent pour Monsieur Frédéric Giraud, de Monsieur Alain Piveteau pour Monsieur Christophe Poirier, de Madame Anne Labbé pour moi-même, de Madame Geneviève Rizzi pour Monsieur Gérard Zabatta à compter de 19 heures 15 et de Monsieur Jérôme Baloge pour Madame Elisabeth Beauvais. Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Bien !



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080087

**SECRETARIAT GENERAL**

**POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À  
MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.  
2122-22 ET L. 2122-23 DU CGCT**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Cependant, le Conseil Municipal doit fixer les limites ou conditions des délégations données au Maire.

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

« 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Déléguer l'ensemble de ces attributions au Maire et aux 1er, 2ème et 3ème Adjointes en cas d'empêchement du Maire, pour la durée de son mandat, dans les conditions et limites suivantes :

au 2° : De fixer, dans la limite du double du tarif précédent, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

au 4° : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant n'excède pas 90 000 €HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

au 15° : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions précisées par délibérations du 11 décembre 1987 et du 15 janvier 1993 en ce qui concerne le périmètre du droit de préemption urbain (zones U et NA) ;

au 16° : D'intenter au nom de la commune les actions en justice, de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou d'intervenir dans les instances en cours dans l'intérêt de la commune, devant quelque juridiction que ce soit ;

au 17° : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans le cas où la compagnie d'assurance de la Ville ne nous couvrirait pas ;

au 20° : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 millions d'euros ;

au 21° : D'exercer, au nom de la commune et dans tous les cas qui peuvent se présenter, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

**La première délibération qui vous est proposée aujourd'hui concerne les pouvoirs délégués par le Conseil Municipal à Madame le Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT.**

Je ne vais pas vous lire cette délibération dans sa totalité, mais simplement, je peux vous dire qu'elle est quasiment identique à celle des années précédentes, mise à part deux alinéas : L'alinéa 21 qui permet au Maire d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire le droit de préemption concernant les commerces ou les bâtiments à usage d'artisanat, et d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

**Marc THEBAULT**

C'est à la fois une formalité que font tous les conseils municipaux dès qu'ils sont installés et en même temps c'est une grande responsabilité que l'on confie au pouvoir exécutif que vous détenez. Mais c'est indispensable pour la gestion du quotidien. Le souhait que nous avons, avec notre groupe, c'est qu'au-delà du recueil des décisions qui est présenté régulièrement à chaque conseil municipal, il puisse y avoir des informations plus détaillées. Je vois par exemple ici des lignes de trésorerie qui sont annoncées pour la fin de la semaine et qui s'élèvent à plusieurs millions d'euros, donc c'est important qu'il y ait une brève explication sur ces décisions. Mais surtout, lorsqu'il y a des études qui sont faites, et il y en a souvent, nous n'avons jamais connaissance par le Conseil Municipal du résultat de ces études, que ce soient des études d'urbanisme, de circulation ou d'autres sujets encore qui ont trait à la vie de la Ville. Donc, le souhait que nous émettons c'est que ces études décidées dans l'intérêt général par le Maire puissent être communiquées lorsqu'elles sont réalisées et non pas restées dans les bureaux de l'Exécutif. Voilà, c'est un souhait que nous avons sur ce sujet.

**Madame le Maire**

Oui. D'autres interventions avant que je réponde ?

J'entends évidemment ce que vous me dites. C'est peut-être un sujet que nous pourrions aborder lorsque nous reverrons le règlement intérieur, puisque nous pouvons là faire en sorte que le fonctionnement de notre assemblée municipale soit meilleur pour que chacun puisse avoir connaissance des gros dossiers en particulier, puisque c'est ce que j'ai compris au travers de votre intervention. Donc je vous propose de réfléchir sur ce règlement intérieur que nous pourrions revisiter dans les semaines qui viennent afin de le présenter lors d'un prochain conseil municipal. Peut-être pourrions-nous à cette occasion, en matière d'études, trouver un dispositif qui permette à chacun d'entre nous d'être véritablement informé de leur résultat, voire des montants financiers, des avenants le cas échéant, je crois que c'est important de pouvoir être très transparent sur le sujet. Donc, travailler avec les groupes pour que nous puissions avancer, je n'y vois pas d'inconvénient.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Si vous me le permettez, je voudrais prolonger un peu cet échange. J'ai bien entendu, vous l'avez évoqué tout à l'heure en commission générale, il faudra réfléchir concernant le règlement intérieur. Je crois que si on veut avancer, il faudra tout simplement mettre autour d'une table des représentants de chaque groupe et que l'on discute concrètement car autrement, on peut réfléchir longtemps. Je vais vous donner un exemple concret : vous avez mis en place un audit financier pour voir l'état des finances de la ville, voilà le genre de document qu'il me paraît nécessaire de communiquer à l'ensemble de la représentation municipale.

**Madame le Maire**

Tout à fait. Le moment venu, effectivement, on communiquera aux élus municipaux le résultat de cet audit.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080088

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX -  
ATTRIBUTION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE AUX ÉLUS  
MUNICIPAUX**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

La loi du 3 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux complétée par la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, précise les règles qui régissent l'exercice des mandats locaux.

Ainsi, des indemnités peuvent être versées aux élus municipaux. Leur montant est fixé par référence à la population de la ville et à un taux exprimé en pourcentage du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1015, majoré 821).

Il est précisé que la ville de Niort a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un (au moins) des trois exercices précédents et se trouve classée, de ce fait, dans la catégorie des communes de plus de 100.000 habitants en ce qui concerne le régime indemnitaire du maire et des adjoints.

Par ailleurs, la ville de Niort, étant chef lieu du département, les indemnités du maire et des adjoints peuvent être majorées de 25 %.

S'agissant des indemnités des conseillers municipaux ne disposant pas de délégation, celles-ci ne peuvent dépasser 6 % du traitement afférent à l'indice brut 1015, majoré 821.

En application de ces règles, il est proposé de fixer le régime indemnitaire des élus conformément au tableau figurant en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur les taux d'indemnités à verser aux élus municipaux et figurant à l'annexe ci-jointe, avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2008.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

<b>ANNEXE A LA DELIBERATION DU 31/03/08</b>			
<b>RELATIVE</b>			
<b>AUX INDEMNITES DES ELUS</b>			
	<b>BASE</b>	<b>TAUX AU 01/04/08</b>	<b>INDEMNITE BRUTE MENSUELLE au 01/04/08</b>
<b>Maire</b>	145 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	36,8676%	2 500
<b>Adjoint</b>			
Pascal DUFORESTEL	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	80,9969%	2 500
Nathalie SEGUIN	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	71,2773%	2 200
Amaury BREUILLE			2 200
Jacques TAPIN			2 200
Delphine RENAUD-PAGE			2 200
Jean-Claude SURREAULT			2 200
Anne LABBE			2 200
Christophe POIRIER			2 200
Nicolas MARJAULT			2 200
Frank MICHEL			2 200
Josiane METAYER	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	51,8380%	1 600
Nicole GRAVAT			1 600
Chantal BARRE			1 600
Jean-Louis SIMON			1 600
Pilar BAUDIN			1 600
<b>Conseillers délégués spéciaux</b>			
Michel GENDREAU	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	48,5982%	1 500
Patrick DELAUNAY			1 500
<b>Conseillers délégués</b>			
Geneviève RIZZI	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	12,9595%	400
Françoise BILLY			400
Gérard ZABATTA			400
Alain PIVETEAU	66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % ville chef-lieu	32,3988%	1 000
Jean-Pierre GAILLARD			1 000
Julie BIRET			1 000
Bernard JOURDAIN			1 000
Annie COUTUREAU			1 000
Gaëlle MANGIN			1 000
Annick DEFAYE			1 000
Nicole IZORE			1 000
Denis THOMMEROT			1 000

Blanche BAMANA			1 000
Hüseyin YILDIZ			1 000
<b>Conseillers</b>			
Emmanuelle PARENT	6 % de l'indice brut 1015	89,0966%	200
Frédéric GIRAUD			200
Alain BAUDIN			200
Nathalie BEGUIER			200
Dominique BOUTIN-GARCIA			200
Michel SURET-CANALE			200
Sylvette RIMBAUD			200
Guillaume JUIN			200
Marc THEBAULT			200
Jacqueline LEFEBVRE			200
Bernard BARE			200
Elizabeth BEAUVAIS			200
Jérôme BALOGE			200

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Vous avez en annexe le tableau qui permet d'apporter une indemnité à tous les élus municipaux, y compris ceux des oppositions. Est-ce que vous avez des observations ?

**Elisabeth BEAUVAIS**

J'aurais souhaité quelques précisions ou éclaircissements à propos des périmètres d'action des différents Adjointes, parce que j'ai trouvé qu'il y avait quelques doublons. Notamment au niveau du champ d'action de la deuxième Adjointe avec le regroupement de la quatrième Adjointe, également le périmètre d'action de la sixième Adjointe avec la huitième car je trouve que ça va ensemble, et puis pour la dixième Adjointe, Adjointe à l'environnement et à la diversité biologique avec le 15<sup>ème</sup> Adjoint à la cohérence écologique, sociale et économique des politiques d'aménagement durable du territoire. Pouvez-vous m'expliquer la différence ou alors la pertinence entre l'environnement.. voilà.

**Madame le Maire**

Je ne vais pas entrer dans des détails qui nous emmèneraient trop loin ; simplement, ce serait bien que vous nous disiez en quoi cela vous paraît incohérent. Madame Métayer est en charge de la mise en place l'observatoire des précarités, de la mise en place l'agence du logement, ce sont deux dossiers que je veux faire avancer le plus vite possible, et qui nécessitent immédiatement et pendant un temps indéterminé aujourd'hui, un travail considérable. Par ailleurs, elle est chargée de tout le suivi d'un dossier important qui s'appelle l'ORU, et donc il n'y a rien qui se confond avec la délégation de Madame Nathalie Seguin qui, elle, va être la représentante de la majorité municipale au CCAS et qui aura une action beaucoup plus politique et de gestion en direction des personnes en difficulté, avec le côté institutionnel que n'a pas Madame Métayer. Voilà deux exemples qui illustrent les différences qu'il peut y avoir, c'est un choix politique que j'ai fait, nous l'avons toujours dit, nous voulons une transversalité sur les dossiers. Aujourd'hui, la société est très transversale et le bras droit ne peut pas ignorer ce que fait le bras gauche, donc c'est volontairement que certains dossiers sont à cheval, mais c'est pour avoir une cohérence plus grande et pour permettre d'avancer au mieux. Quand on parle de culture, on parle aussi de précarité, on parle aussi d'accès à la culture pour tout le monde et je crois que plusieurs personnes sont nécessaires pour pouvoir régler les différents problèmes qui se posent.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080089

**SECRETARIAT GENERAL**

**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
ASSOCIATIONS**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Ville de Niort au sein des associations conformément au tableau ci-annexé.

Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

organisme	NOM de l'organisme	organe	Désignation
ASSOCIATION	Association des Développeurs et Utilisateur de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales	AG AG (s)	<b>ZABATTA Gérard</b>  <b>Directeur Informatique</b>
ASSOCIATION	Association AVENIO-Utilisateurs	AG	<b>Attaché Territorial de la conservation du patrimoine et des bibliothèques</b>
ASSOCIATION	Association de Gestion du Centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle du Grand Feu	AG	<b>IZORE Nicole</b>
ASSOCIATION	Association Axe Nantes-Méditerranée - Section Atlantique	AG	<b>PIVETEAU Alain</b>
ASSOCIATION	Association Communication Publique	AG	<b>SIMON Jean-Louis</b>
ASSOCIATION	Association pour la Route Centre Europe Atlantique	AG	<b>PIVETEAU Alain</b>
ASSOCIATION	Association Cités Unies France Villes Jumelées	AG	<b>METAYER Josiane</b>
ASSOCIATION	Assiation coopération et amitié en Deux-Sèvres - Biala Podlaska	AG	<b>METAYER Josiane</b>
ASSOCIATION	Association Foires, Salons et Congrès de France	AG	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
ASSOCIATION	Association pour la promotion des Foires, Salons et Congrès de France	AG	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
ASSOCIATION	Association Energie-Cités	AG	<b>JOURDAIN Bernard</b>
ASSOCIATION	Les Francas	AG	<b>DELAUNAY Patrick</b>
ASSOCIATION	Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin	AG AG (s)	<b>BREUILLE Amaury</b>  <b>GRAVAT Nicole</b>
ASSOCIATION	Club des Villes Cyclables	AG	<b>BREUILLE Amaury</b>

**RETOUR SOMMAIRE**

ASSOCIATION	Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain	AG	<b>Directeur de l'Office du Tourisme</b>
		AG	<b>POIRIER Christophe</b>
		AG	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		AG	<b>YILDIZ Huseyin</b>
		CA +	<b>POIRIER Christophe</b>
		AG CA +	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
AG CA +	<b>YILDIZ Huseyin</b>		
ASSOCIATION	Fédération Départementale de l'hôtellerie de plein air	CA	<b>POIRIER Christophe</b>
ASSOCIATION	Fédération Mondiale des Villes Jumelées	CA	<b>METAYER Josiane</b>
ASSOCIATION	Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture	CA	<b>MARJAULT Nicolas</b>
ASSOCIATION	Mission Locale des Jeunes du Sud Deux- Sèvres	CA	<b>LABBE Anne</b>
		CA	<b>DELAUNAY Patrick</b>
		CA	<b>DEFAYE Annick</b>
		CA	<b>BAUDIN Alain</b>
		AG	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
ASSOCIATION	Centre d'Action Culturelle de Niort et sa région	AS	<b>MARJAULT Nicolas</b>
		AS	<b>DELAUNAY Patrick</b>
		AS	<b>GRAVAT Nicole</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

ASSOCIATION	ASFODEP	CA	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
		CA	<b>SEGUIN Nathalie</b>
		CA	<b>LABBE Anne</b>
		CA	<b>TAPIN Jacques</b>
		CA	<b>BEAUVAIS Elisabeth</b>
		AG	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
		AG	<b>SEGUIN Nathalie</b>
		AG	<b>LABBE Anne</b>
		AG	<b>TAPIN Jacques</b>
		AG	<b>BEAUVAIS Elisabeth</b>
ASSOCIATION	Restaurant Inter-Administratif (RIA)	CA	<b>JOURDAIN Bernard</b>
		CA	<b>BAUDIN Pilar</b>
		CA	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		CA	<b>MICHEL Frank</b>
		CA	<b>BAUDIN Alain</b>
ASSOCIATION	Escale (Foyers des Jeunes Travailleurs)	CA	<b>LABBE Anne</b>
		CA	<b>SEGUIN Nathalie</b>
		CA	<b>BEGUIER Nathalie</b>
		CA	<b>METAYER Josiane</b>
		CA	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		AG	<b>LABBE Anne</b>
		AG	<b>SEGUIN Nathalie</b>

		AG <b>BEGUIER Nathalie</b>
		AG <b>METAYER Josiane</b>
		AG <b>SUREAU Jean-Claude</b>
		AG <b>DELAUNAY Patrick</b>
ASSOCIATION	Association pour la Restauration de la Vallée du Lambon et de ses Affluents	CA <b>GRAVAT Nicole</b>
		CA <b>BREUILLE Amaury</b>
		CA <b>POIRIER Christophe</b>
		CA (s) <b>JOURDAIN Bernard</b>
		CA (s) <b>MANGIN Gaëlle</b>
		CA (s) <b>DELAUNAY Patrick</b>
		AG <b>GRAVAT Nicole</b>
		AG <b>BREUILLE Amaury</b>
		AG <b>POIRIER Christophe</b>
		AG <b>BILLY Françoise</b>
		AG <b>YILDIZ Huseyin</b>
		AG <b>BALOGÉ Jérôme</b>
		AG (s) <b>MANGIN Gaëlle</b>
		AG (s) <b>JOURDAIN Bernard</b>
		AG (s) <b>JUIN Guillaume</b>
		AG (s) <b>ZABATTA Gérard</b>
		AG (s) <b>DEFAYE Annick</b>
		AG (s) <b>DELAUNAY Patrick</b>

ASSOCIATION	Office de Tourisme de Niort	CA	<b>POIRIER Christophe</b>
		CA	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		CA	<b>METAYER Josiane</b>
		CA	<b>GRAVAT Nicole</b>
		CA	<b>THOMMEROT Denis</b>
		CA	<b>MARJAULT Nicolas</b>
		CA	<b>DUFORESTEL Pascal</b>
		CA	<b>BREUILLE Amaury</b>
		CA	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
		CA	<b>BEGUIER Nathalie</b>
		CA	<b>BEAUVAIS Elisabeth</b>
		CA	<b>BAUDIN Alain</b>
		AG	<b>POIRIER Christophe</b>
		AG	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		AG	<b>METAYER Josiane</b>
		AG	<b>GRAVAT Nicole</b>
		AG	<b>THOMMEROT Denis</b>
		AG	<b>MARJAULT Nicolas</b>
		AG	<b>DUFORESTEL Pascal</b>
		AG	<b>BREUILLE Amaury</b>
		AG	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
		AG	<b>BEGUIER Nathalie</b>
		AG	<b>BEAUVAIS Elisabeth</b>
		AG	<b>BAUDIN Alain</b>
ASSOCIATION	Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE)	CA	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		AG	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
ASSOCIATION	Association ATMO Poitou-Charentes	AG	<b>GRAVAT Nicole</b>
ASSOCIATION	Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales	AG	<b>Directeur Logistiques et moyens généraux</b>

ASSOCIATION	Syndicat National des Patinoires	AG	<b>Responsable du Service des Sports</b>
ASSOCIATION	Club des utilisateurs MAELIS (ACTIF : Association des Collectivités Territoriales Informatisées de France)	AG	<b>SIMON Jean-Louis</b>
		AG (s)	<b>Directeur Informatique</b>
ASSOCIATION	Adhésion à l'Association du Réseau Grand Ouest pour la Commande Publique et le Développement Durable	AG	<b>MICHEL Frank</b>
ASSOCIATION	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	AG	<b>IZORE Nicole</b>
ASSOCIATION	Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements de Sport et de Loisirs (AIRES)	AG	<b>JOURDAIN Bernard</b>

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Vous avez dans les pages qui suivent des tableaux, je vais demander aux oppositions de bien vouloir me donner des noms pour que nous puissions approuver ces listes. Est-ce que vous pouvez nous donner des noms, Monsieur Baudin et Monsieur Thébault ?

Pour la Mission Locale des Jeunes ? Oui, Monsieur Alain Baudin.

Pour l'ASFODEP ? Madame Elisabeth Beauvais, pour le CA et l'AG.

Pour le RIA ? Monsieur Alain Baudin.

Pour le Foyer des Jeunes Travailleurs, l'Escale ? Madame Nathalie Béguier pour le CA et l'AG

Pour l'ARLA, il nous faut deux membres pour l'AG. Oui, Monsieur Jérôme Baloge et Monsieur Guillaume Juin.

Pour l'Office de Tourisme de Niort, il faut trois membres pour le CA de l'opposition et trois membres pour l'AG. Oui, Madame Nathalie Béguier, Madame Elisabeth Beauvais et Monsieur Alain Baudin.

Donc maintenant, Monsieur Martineau, est-ce que l'on vote sur l'ensemble en même temps ?

**Thierry MARTINEAU**

Oui, mais il faut d'abord demander au conseil s'il est d'accord à l'unanimité pour voter à main levée.

**Madame le Maire**

Mesdames et Messieurs, êtes-vous d'accord pour voter sur l'ensemble de ces désignations à main levée avec les noms que nous venons de rajouter ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080090

**SECRETARIAT GENERAL**

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
COMMISSIONS**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Ville de Niort au sein des commissions conformément au tableau ci-annexé.

Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Annexe 4

<b>organisme</b>	<b>NOM de l'organisme</b>	<b>Désignation</b>
COMMISSION	Commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges à la CAN	<b>BAUDIN Pilar</b>
COMMISSION	Commission communale des Calamités Agricoles	<b>MICHEL Frank</b>
		<b>SUREAU Jean-Claude</b>
COMMISSION	Conseil de discipline et de recours	<b>SIMON Jean-Louis</b>

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Nous avons une délibération avec trois commissions. Pour la Commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges à la CAN, il faut un représentant, donc je vous propose Madame Pilar Baudin. Pour la Commission communale des Calamités Agricoles, il faut deux représentants, je vous propose Monsieur Franck Michel et Monsieur Jean-Claude Sureau. Et pour le Conseil de discipline et de recours, je vous propose Monsieur Jean-Louis Simon.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080091

**SECRETARIAT GENERAL**

**CONSEILS DE QUARTIERS - COMPOSITION -  
DÉSIGNATIONS**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L. 2143-1, L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 3 de la Charte des Conseils de quartiers qui précise la composition de chaque conseil de quartier ;

**Composition :**

Les conseils de quartiers sont composés de 35 membres au maximum et 20 au minimum :

- 4 conseillers municipaux après la décision du Conseil Municipal sur la décision du Maire,
- de 8 à 18 représentants des associations ou structures assimilées,
- de 8 à 16 représentants de la population, résidant ou travaillant dans le quartier, (6 à 11 volontaires avec tirage au sort si nécessaire, et 2 à 5 personnes sur l'annuaire téléphonique).

De plus, 1 conseiller municipal supplémentaire est désigné co-président de quartier par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Reconduire la composition actuelle des Conseils de quartiers,
- Désigner les conseillers municipaux et un conseiller supplémentaire comme co-président de quartier par le Conseil Municipal.

Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**Quartier du Centre Ville : membres**

<b>Titulaires</b>
<b><u>Conseillers Municipaux :</u></b>
- Delphine RENAUD-PAGE
- Bernard JOURDAIN
- Jacques TAPIN
- Marc THEBAULT
<b><u>Co-président :</u></b>
- Michel GENDREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Quartier de Saint Florent : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Amaury BRUEILLE
- Alain PIVETEAU
- Nicolas MARJAULT
- Guillaume JUIN
<u>Co-président :</u>
- Gaëlle MANGIN

**Quartier de Goise / Champommier / Champclairot : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Denis THOMMEROT
- Frank MICHEL
- Pilar BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS
<u>Co-président :</u>
- Annick DEFAYE

**Quartier de Souché : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Nicole GRAVAT
- Geneviève RIZZI
- Bernard BARE
- Jacqueline LEFEBVRE
<u>Co-président :</u>
- Annie COUTUREAU

**Quartier Nord : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Frédéric GIRAUD
- Nicole IZORE
- Geneviève GAILLARD
- Sylvette RIMBAUD
<u>Co-président :</u>
- Huseyin YILDIZ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Quartier de Sainte Pezenne : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Julie BIRET
- Anne LABBE
- Patrick DELAUNAY
- Nathalie BEGUIER
<u>Co-président :</u>
- Françoise BILLY

**Quartier de Saint Liguairé : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Jean-Louis SIMON
- Chantal BARRE
- Pascal DUFORESTEL
- Jérôme BALOGÉ
<u>Co-président :</u>
- Jean-Pierre GAILLARD

**Quartier Tour Chabot / Gavacherie : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Josiane METAYER
- Emmanuelle PARENT
- Christophe POIRIER
- Dominique BOUTIN-GARCIA
<u>Co-président :</u>
- Gérard ZABATTA

**Quartier du Clou Bouchet : membres**

<b>Titulaires</b>
<u>Conseillers Municipaux :</u>
- Nathalie SEGUIN
- Jean-Claude SUREAU
- Michel SURET-CANALE
- Alain BAUDIN
<u>Co-président :</u>
- Blanche BAMANA

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Les conseils de quartiers sont composés de 35 membres au maximum et de 20 au minimum. Avant de passer au vote, je vais demander à l'opposition les noms qu'elles proposent pour les conseils de quartiers. Dans le quartier de Saint Liguairé ? Monsieur Jérôme Baloge. Dans le quartier de Sainte Pezenne ? Madame Nathalie Béguier. Dans le quartier Nord ? Madame Sylvette Rimbaud. Dans le quartier de Souché, vous avez deux personnes pour l'opposition ? Madame Jacqueline Lefebvre et Monsieur Bernard Baré. Le quartier Champclairot, Goise et Champommier ? Madame Elisabeth Beauvais. Le quartier de Saint Florent ? Monsieur Guillaume Juin. Le quartier du Clou Bouchet ? Monsieur Alain Baudin. Le quartier Tour Chabot Gavacherie ? Madame Dominique Boutin-Garcia. Et le quartier du Centre Ville ? Monsieur Marc Thébault.

Les co-présidents dans ces quartiers sont les premiers sur la liste de chaque quartier. Par exemple dans le quartier de Saint Liguairé, le co-président sera Monsieur Jean-Pierre Gaillard, pour le quartier de Sainte Pezenne ce sera Madame Françoise Billy, etc. Je vous demande donc de bien vouloir approuver, avec les noms qui viennent d'être rajoutés dans les conseils de quartiers, les listes qui vous sont proposées.

PROCES-VERBAUX

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080092

**SECRETARIAT GENERAL**

**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
SEM**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'administration des SEM,

Vu les statuts des SEM,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Ville de Niort au sein des SEM conformément au tableau ci-annexé. Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.
- Autoriser les élus désignés à accepter, en qualité de représentants de la Ville de Niort, tous mandats éventuels qui pourraient leur être confiés par les SEM pour leur compte.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Societes et SEM	Société d'Economie Mixte d'Exploitation des Nouvelles Technologie de Communication Vidéocommunication Niortaise	CA CA CA CA CA AG AG (s)	<b>ZABATTA Gérard</b>  <b>SIMON Jean-Louis</b>  <b>MANGIN Gaëlle</b>  <b>GAILLARD Jean-Pierre</b>  <b>Michel SURET-CANALE</b> <hr/> <b>ZABATTA Gérard</b>  <b>SIMON Jean-Louis</b>
Societes et SEM	Société d'Economie Mixte Parc auto circulation (SOPAC)	CS CS CS CS CS	<b>BREUILLE Amaury</b>  <b>DUFORESTEL Pascal</b>  <b>RENAUD-PAGE Delphine</b>  <b>POIRIER Christophe</b>  <b>BAUDIN Alain</b>
Societes et SEM	Société d'Economie Mixte de Construction (SEMIE)	CS CS CS CS CS CS CS AG	<b>METAYER Josiane</b>  <b>JOURDAIN Bernard</b>  <b>MICHEL Franck</b>  <b>TAPIN Jacques</b>  <b>DEFAYE Annick</b>  <b>IZORE Nicole</b>  <b>BOUTIN-GARCIA Dominique</b> <hr/> <b>METAYER Josiane</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Societes et SEM	SEM des Halles	CS	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
		CS	<b>BREUILLE Amaury</b>
		CS	<b>POIRIER Christophe</b>
		CS	<b>MICHEL Franck</b>
		CS	<b>GRAVAT Nicole</b>
		CS	<b>BEGUIER Nathalie</b>
		AG	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
Societes et SEM	SEM exploitante des transports urbain	CS	<b>BREUILLE Amaury</b>

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Je vais demander à l'opposition le même exercice pour la Société d'Economie Mixte d'Exploitation des Nouvelles Technologie de Communication Vidéocommunication Niortaise. Monsieur Michel Suret-Canale. Pour la Société d'Economie Mixte Parc auto circulation ? Monsieur Alain Baudin. Pour la Société d'Economie Mixte de Construction ? Madame Dominique Boutin-Garcia. Pour la SEM des Halles ? Madame Nathalie Béguier.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080093

**SECRETARIAT GENERAL**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -  
COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.123-6, R.123-1, R.123-7 et R.123-10 du code de l'action sociale et des familles ;

Un Centre Communal d'Action Sociale est institué de plein droit dans chaque commune.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal et ne peut excéder 8 membres élus par lui en son sein. Il en est de même pour les membres nommés.

Les membres élus le sont par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Il est possible de déposer des listes incomplètes. L'attribution des sièges se fait d'après l'ordre de présentation sur la liste.

Le Maire fixera par arrêté le nom des membres non élus. Ces membres nommés par le Maire (arrêté) sont désignés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (dont 1 représentant des asso qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en plus du Maire, Président, répartis de la façon suivante :

\* 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal,

\* 8 membres nommés par le Maire.

- Procéder à l'élection des 8 membres élus.

A la suite des élections qui se sont déroulées à bulletin secret :

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	44

Ont été proclamés élus à l'unanimité :

- Nathalie SEGUIN
- Josiane METAYER
- Delphine RENAUD-PAGE
- Julie BIRET
- Jean-Claude SUREAU
- Annick DEFAYE
- Elisabeth BEAUVAIS
- Dominique BOUTIN-GARCIA

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

**RETOUR SOMMAIRE**

**Madame le Maire**

**Nous avons maintenant à désigner les membres élus du CCAS et au-delà d'un certain nombre d'établissements sociaux ou de santé**

Ces élections se déroulent à bulletin secret, donc je vais d'abord demander à l'opposition de bien vouloir nous donner les noms des représentants qu'elle a désignés ou choisis. Pour le CCAS ? Madame Elisabeth Beauvais et Madame Dominique Boutin-Garcia. Pour la Maison de Retraite du Sacré Cœur ? Madame Elisabeth Beauvais. Pour la Résidence d'Accueil de Quartier pour Personnes Agées de Champclairiot ? Madame Dominique Boutin-Garcia. Pour l'EHPAD les Avelines à la Coudraie ? Madame Sylvette Rimbaud. Pour l'EHPAD des Coteaux de Ribray ? Monsieur Alain Baudin. Pour l'EHPAD la Caravelle aux Brizeaux ? Madame Jacqueline Lefebvre.

Monsieur Martineau, nous devons marquer tous les noms sur ces listes ? D'accord. Donc on commence par le CCAS.

**Thierry MARTINEAU**

C'est un vote à la proportionnelle, c'est donc un scrutin de liste. Donc si tout le monde est d'accord pour voter sur cette liste, cela veut dire qu'il n'y aura qu'une seule liste.

**Madame le Maire**

Je demande donc tout d'abord si tout le monde est d'accord sur cette liste-là. Je vous propose pour être représentants au Centre Communal d'Action Sociale : Madame Nathalie Seguin, Madame Josiane Métayer, Madame Delphine Renaud-Page, Madame Julie Biret, Monsieur Jean-Claude Sureau, Madame Annick Defaye, Madame Elisabeth Beauvais et Madame Dominique Boutin-Garcia. Est-ce que cette liste reçoit votre approbation ? Il n'y a pas de deuxième liste, donc nous allons pouvoir voter. Vous avez des feuilles, il nous suffit. Monsieur Martineau n'est-ce pas, de mettre les noms sur cette feuille ?

**Thierry MARTINEAU**

Du moment où vous avez qu'une seule liste, notez simplement « liste 1 ».

**Madame le Maire**

Liste 1, ou rien, chacun est libre de voter comme il le souhaite.

Il faut constituer le bureau pour le vote à bulletin secret qui va se passer maintenant. Je demande à celles et à ceux, qui étaient assesseurs lors du dernier Conseil Municipal, de revenir, à l'exception de Monsieur Baloge qui est absent, il faut donc que quelqu'un le remplace. Il y avait Madame Josiane Métayer, Gaëlle Mangin, Nathalie Béguier et un membre de l'opposition.

Pendant que le bureau de vote dépouille, nous allons vous distribuer des bulletins pour les prochains votes, et particulièrement celui avec les 45 noms pour la Communauté d'Agglomération Niortaise.

Pour le CCAS, le vote donne 44 exprimés pour la liste 1 qui a été soumise à votre approbation.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080094

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS L'INSTITUT EDUCATIF DÉPARTEMENTAL DE  
NIORT SAINT LIGUAIRE (IED)**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de l'Institut Educatif Départemental de Niort Saint Liguair (IED).
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
Nombre de bulletins nuls :	9
Nombre de suffrages exprimés :	35

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Anne LABBE (*Présidente déléguée*)
- Jean-Pierre GAILLARD
- Patrick DELAUNAY

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

**Nous passons maintenant à l'Institut Educatif Départemental de Niort Saint-Liguire.**

Je vous propose pour cet établissement : Anne Labbé, Jean-Pierre Gaillard et Patrick Delaunay. Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Non. Je vous propose donc de mettre « liste 1 » ou rien si vous n'approuvez pas. Chacun vote comme il l'entend.

Avant qu'il soit procédé au dépouillement, je vous propose la liste présentée pour **l'Institut Médico-Educatif de Niort** qui est composée de Madame Chantal Barré, de Madame Nicole Izoré, et de Monsieur Patrick Delaunay. Nous pouvons faire de même. Est-ce qu'il y a une autre liste pour l'I.M.E. ? Non.

**Les résultats pour l'I.E.D. sont :**

Nombre de votants : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de bulletins nuls : 9

Nombre de suffrages exprimés : 35

La liste 1 a été approuvée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080095

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DE NIORT**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de l'Institut médico-éducatif de Niort.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
Nombre de bulletins nuls :	9
Nombre de suffrages exprimés :	35

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Chantal BARRE (*Présidente déléguée*)
- Nicole IZORE
- Patrick DELAUNAY

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

**Les résultats pour l'I.M.E. sont :**

Nombre de votants : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de bulletins nuls : 9

Nombre de suffrages exprimés : 35

La liste 1 a été approuvée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080096

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LA MAISON DE RETRAITE DU SACRÉ-COEUR**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite du Sacré-Cœur.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	45

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Annie COUTUREAU (*Présidente déléguée*)
- Michel GENDREAU
- Elisabeth BEAUVAIS

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Nous avons aussi à voter pour **la Maison de Retraite du Sacré Cœur**. La liste proposée est : Madame Annie Coutureau, Monsieur Michel Gendreau et Madame Elisabeth Beauvais. Est-ce qu'il y a une autre liste ? Non.

Pendant que le dépouillement est en cours pour la Maison de Retraite du Sacré Cœur, je vous rappelle la liste présentée pour la **Résidence d'Accueil de Quartier pour Personnes Agées de Champclairot** : Madame Annie Coutureau, Madame Nathalie Seguin et Madame Dominique Boutin-Garcia. Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Non.

**Les résultats pour la Maison de Retraite du Sacré Coeur sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

La liste 1 a été approuvée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080097

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LA RESIDENCE D'ACCUEIL DE QUARTIER POUR  
PERSONNES AGEES DE CHAMPCLAIROT (RAQPA)**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la Résidence d'Accueil de Quartier pour Personnes Agées de Champclairot (RAQPA).
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	44

Ont été proclamées élues à la majorité :

- Annie COUTUREAU (*Présidente déléguée*)
- Nathalie SEGUIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Maintenant, vous votez pour la résidence d'Accueil de quartier pour personnes âgées de Champclairot.

Le vote est terminé et avant que les bulletins soient dépouillés, je vous propose la liste pour **l'EHPAD les Avelines de la Coudraie**, avec Madame Josiane Métayer, Madame Annie Coutureau et Madame Sylvette Rimbaud.

**Les résultats pour la RAQPA de Champclairot sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 44

La liste 1 est donc adoptée.

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080098

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LES EHPAD - SITE DE LA COUDRAIE, LES  
AVELINES**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de l'établissement Communal Médico-social du site de La Coudraie.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	43

Ont été proclamées élues à la majorité :

- Josiane METAYER (*Présidente déléguée*)
- Annie COUTUREAU
- Sylvette RIMBAUD

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Maintenant nous votons pour les Avelines.

Pendant l'ouverture de l'urne et le dépouillement, je vous propose la liste pour **l'EHPAD des Coteaux de Ribray**, avec Madame Annie Coutureau, Madame Nathalie Seguin et Monsieur Alain Baudin.

**Les résultats pour l'EHPAD les Avelines – la Coudraie sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 43

La liste 1 est donc adoptée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080099

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LES EHPAD - SITE DU COTEAU DE RIBRAY**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu »,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de l'établissement Communal Médico-social du site du Coteau de Ribray.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	4
Nombre de suffrages exprimés :	41

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Annie COUTUREAU (*présidente déléguée*)
- Nathalie SEGUIN
- Alain BAUDIN

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Pendant que le dépouillement se déroule, nous allons maintenant voter pour **l'EHPAD la Caravelle – les Brizeaux**, avec Madame Annie Coutureau, Madame Jacqueline Lefebvre et Madame Nathalie Seguin.

**Les résultats pour l'EHPAD Coteau de Ribray sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 41

La liste 1 est adoptée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080100

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LES EHPAD - SITE DES BRIZEAUX, LA  
CARAVELLE**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu »,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de l'établissement Communal Médico-social du site des Brizeaux.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	45

Ont été proclamées élues à la majorité :

- Annie COUTUREAU (*Présidente déléguée*)
- Jacqueline LEFEBVRE
- Nathalie SEGUIN

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Pendant ce dépouillement, je vous propose de voter pour la liste concernant **les Ateliers Niortais**, avec Madame Nicole Izoré, Monsieur Hüseyin Yildiz et Monsieur Jean-Pierre Gaillard.

**Les résultats pour l'EHPAD la Caravelle – les Brizeaux sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

La liste 1 est donc adoptée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080101

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET  
MEDICO-SOCIAUX - ATELIERS NIORTAIS (EPCNPH)**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu »,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au conseil d'administration des Ateliers Niortais.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	35

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Nicole IZORE (*présidente déléguée*)
- Husseyin YILDIZ
- Jean-Pierre GAILLARD

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Actuellement vous votez pour les Ateliers Niortais.

Pendant le dépouillement de ce scrutin, je vous propose de voter pour la **Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly**, pour Madame Nicole Izoré, Madame Annie Coutureau et Madame Pilar Baudin.

**Les résultats pour les Ateliers Niortais sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 35

La liste 1 est donc adoptée.

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080102

**SECRETARIAT GENERAL**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NIORT  
DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET  
MEDICO-SOCIAUX - MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE  
DE NIORT DU FIEF JOLY**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu »,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire deux représentants de la Ville de Niort au conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly.
- Elire le Président délégué qui représentera Madame le Maire, Présidente de droit.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	40

Ont été proclamées élues à la majorité :

- Nicole IZORE (*présidente déléguée*)
- Annie COUTUREAU
- Pilar BAUDIN

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

**Les résultats pour la Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 40

La liste 1 est donc adoptée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080103

**SECRETARIAT GENERAL**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT -  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE  
NIORT**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales selon lequel « *L'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres* » ;

Vu l'article L.5211-7 qui dispose que « *ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* » ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Niort ;

Considérant qu'en application des articles précités, les quarante-cinq délégués de la Ville de Niort à la CAN sont élus par les quarante-cinq élus de la Ville en leur sein ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la désignation des représentants de la Ville de Niort à la CAN selon les termes de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales.

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	45

Ont été élus pour représenter la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération de Niort :

Geneviève GAILLARD  
Pascal DUFORESTEL  
Nathalie SEGUIN  
Amaury BREUILLE  
Josiane METAYER  
Jacques TAPIN  
Delphine RENAUD-PAGE  
Jean-Claude SUREAU  
Anne LABBE

Hüseyin YILDIZ  
Jean-Pierre GAILLARD  
Blanche BAMANA  
Bernard JOURDAIN  
Frédéric GIRAUD  
Gérard ZABATTA  
Alain PIVETEAU  
Emmanuelle PARENT  
Patrick DELAUNAY

Christophe POIRIER  
Nicole GRAVAT  
Nicolas MARJAULT  
Chantal BARRE  
Jean-Louis SIMON  
Pilar BAUDIN  
Frank MICHEL  
Michel GENDREAU  
Denis THOMMEROT  
Françoise BILLY  
Geneviève RIZZI  
Annick DEFAYE  
Annie COUTUREAU  
Nicole IZORE

Julie BIRET  
Gaëlle MANGIN  
Sylvette RIMBAUD  
Alain BAUDIN  
Michel SURET-CANALE  
Dominique BOUTIN-GARCIA  
Nathalie BEGUIER  
Jacqueline LEFEBVRE  
Elisabeth BEAUVAIS  
Bernard BARE  
Marc THEBAULT  
Jérôme BALOGE  
Guillaume JUIN

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Je vous propose de voter maintenant pour **la Communauté d'Agglomération de Niort**. Vous avez reçu les bulletins, c'est la liste de l'ensemble des conseillers municipaux. On a pris la liste dans l'ordre du tableau du Conseil. C'est d'abord le Maire, les Adjoints puis les conseillers municipaux, par liste puis par âge.

Nous votons maintenant pour la CAN.

Je vois que notre collègue regarde le sac qui a été offert par la Ville de Niort. Je disais tout à l'heure que ce n'était pas très durable comme matériel, il vient de Chine ou de Taïwan, donc ils ont intérêt à les utiliser au maximum pour que ces sacs n'aillent pas se retrouver je ne sais où.

Concernant **la Communauté d'Agglomération**, le résultat va beaucoup vous surprendre :

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

45 d'entre vous ont approuvé cette représentation, je vous en remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080104

**SECRETARIAT GENERAL**

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
CENTRE HOSPITALIER DE NIORT**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.6143-5 et R.6143 et suivants du code de la santé publique ;

Vu les statuts du Centre Hospitalier de Niort ;

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner 3 représentants de la commune au conseil d'administration du Centre hospitalier de Niort.  
Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales :

Ont été désignés à l'unanimité :

- Frédéric GIRAUD
- Amaury BREUILLE
- Jean-claude SUREAU

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Maintenant nous avons des délibérations concernant d'abord le Centre Hospitalier, ensuite le Syndicat intercommunal de l'OPAC, le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres, le Syndicat Mixte du Parc Inter-Régional du Marais Poitevin et le Syndicat des Eaux du Vivier. Certains votes se font à main levée et d'autres à bulletin secret.

Je vais tout d'abord vous proposer la désignation des élus dans le **Centre Hospitalier de Niort**, c'est un vote qui se fait à main levée. Je vous propose Monsieur Frédéric Giraud, Monsieur Amaury Breuillé et Monsieur Jean-Claude Sureau.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080105

**SECRETARIAT GENERAL**

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'OPAC**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.5211-7 et L.5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner 10 représentants de la commune au sein du conseil syndical. Les membres sont désignés par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 44

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Geneviève GAILLARD
- Josiane METAYER
- Bernard JOURDAIN
- Annick DEFAYE
- Jean-Claude SUREAU
- Frédéric GIRAUD
- Jacques TAPIN
- Pilar BAUDIN
- Bernard BARE
- Michel SURET-CANALE

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**



[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Nous allons repasser au vote à bulletin secret pour le **Syndicat Intercommunal de l'OPAC**. Je vais demander à l'opposition, quelles sont les personnes qui ont été choisies. Oui, Monsieur Bernard Baré et Monsieur Michel Suret-Canale. Pour le vote à bulletin secret, nous allons procéder si vous le voulez bien comme tout à l'heure. Je vous propose donc la liste 1 les membres du comité syndical : Geneviève Gaillard, Josiane Métayer, Bernard Jourdain, Annick Defaye, Jean-Claude Sureau, Frédéric Giraud, Jacques Tapin, Pilar Baudin, Bernard Baré et Monsieur Michel Suret-Canale.

Pendant le dépouillement, je vous propose de préparer vos bulletins pour le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres, où je vous propose Bernard Jourdain et en suppléant Monique Le Guennec.

*Marc THEBAULT*

Je suis un peu étonné : que vous ne souhaitiez pas élargir aux membres de l'opposition, c'est tout à fait votre liberté, mais de là à aller chercher des représentants externes, je trouve qu'il y a quand même une marge. Donc, pour ma part je m'abstiendrai sur cette représentation alors que le SIEDS est quand même un syndicat très important.

*Madame le Maire*

Merci, c'est votre droit.

**Concernant le Syndicat Intercommunal de l'OPAC, les résultats sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 44

La liste 1 est adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080106

**SECRETARIAT GENERAL**

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES DEUX-  
SÈVRES**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.2121-33, L.5211-6, L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner 1 titulaire et 1 suppléant de la commune au sein du comité syndical. Les membres sont désignés par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	34

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Bernard JOURDAIN
- Monique LE GUENNEC

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

**Concernant le SIEDS, les résultats sont :**

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de bulletins nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 34

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080107

**SECRETARIAT GENERAL**

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
SYNDICAT MIXTE DU PARC INTER-RÉGIONAL DU  
MARAIS POITEVIN**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.5211-7, L.5721-1 à L.5721-7 et L.5212-3 à L.5212-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc Inter-Régional du Marais Poitevin ;

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de désigner 1 titulaire et 1 suppléant au sein du comité syndical.

Il a été procédé à ces désignations à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Ont été proclamés élus à la majorité :

- Amaury BREUILLE
- Christophe POIRIER

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080108

**SECRETARIAT GENERAL**

**SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.5211-7, L.5721-1 à L.5721-7 et L.5217-3 à L.5221-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2006 ;

Considérant qu lors de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2006, la Ville de Niort s'est prononcée en faveur de l'extension du SIAEP de Magné, Niort, Bessines, Coulon à tout le territoire de la Commune de Niort ;

Il convient de désigner les représentants de la Ville de Niort au Syndicat des Eaux du Vivier.

Les statuts, approuvés lors de la séance du 22 septembre 2006, disposent que la Ville de Niort est représentée par 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder à cette désignation par vote à bulletin secret.
- Désigner douze représentants de la Ville de Niort au Syndicat des Eaux du Vivier.

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 44

Ont été proclamés élus à la majorité :

Titulaires	Suppléants
Nicole GRAVAT	Bernard JOURDAIN
Amaury BREUILLE	Denis THOMMEROT
Pilar BAUDIN	Josiane METAYER
Frank MICHEL	Frédéric GIRAUD
Pascal DUFORESTEL	Alain PIVETEAU
Marc THEBAULT	Michel SURET-CANALE

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Pendant que nous dépouillons pour le Syndicat des Eaux du Vivier, je vais vous demander à voter à bulletin secret pour la Commission d'Appel d'Offres. Mais avant de donner la liste je souhaiterais connaître les membres de l'opposition. Oui, Monsieur Bernard Baré et Monsieur Michel Suret-Canale. Donc, la liste est la suivante : Franck Michel, Pascal Duforestel, Denis Thommerot, Pilar Baudin, Chantal Barré et Bernard Baré, et comme suppléants nous avons : Michel Gendreau, Amaury Breuillé, Jean-Louis Simon, Nicole Izoré, Josiane Métayer et Michel Suret-Canale.

**Concernant le Syndicat des Eaux du Vivier, les résultats sont :**

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 44 en faveur de la liste proposée.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080109

**SECRETARIAT GENERAL**

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 22 du code des marchés publics ;

Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est constituée par le Maire, Président ou son représentant et par cinq membres du Conseil Municipal, élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est précisé que, en cas d'empêchement d'un membre titulaire, les membres suppléants seront appelés à siéger, en fonction de leur ordre d'inscription sur la liste, à remplacer indifféremment tout membre titulaire élu sur la même liste.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Créer la commission d'appel d'offres et désigner ses membres par un vote à bulletin secret.

**Résultats du vote :**

Nombre de bulletins dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 43

- Ont été proclamés élus :

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
- Pascal DUFORESTEL	- Michel GENDREAU
- Denis THOMMEROT	- Amaury BREUILLE
- Pilar BAUDIN	- Jean-Louis SIMON
- Chantal BARRE	- Nicole IZORE
- Bernard BARE	- Michel SURET-CANALE

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Maintenant vous votez pour la Commission d'Appel d'Offres.

Il y a eu une petite erreur dans les documents. Il y a pour la Commission d'Appel d'Offres un représentant en trop, comme la commission est présidée par le Maire ou son représentant, je vous propose d'enlever sur la liste Monsieur Frank Michel qui sera désigné par moi-même par arrêté. Il y a également un suppléant en trop, je vous suggère d'enlever Madame Josiane Métayer. Merci.

Nombre de voix obtenus : 43

Pour la liste 1, cinq sièges ont été obtenus.

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 31 MARS 2008**

n° D20080110

**SECRETARIAT GENERAL**

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES**

Madame le Maire, Députée des Deux-Sèvres expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.421-1 à L.421-3 du code de l'éducation pour les lycées et les collèges, en application desquels le conseil d'administration comporte 1 ou 2 représentant(s) de la commune siège, selon l'effectif du CA de l'établissement ;

Vu l'article L.811-9 du code rural qui porte à un le nombre de représentant de la commune siège de l'établissement pour le LEP Horticole ;

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et notamment son article 17 qui précise que le conseil d'école est composé du Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;

Vu l'article 15 de la convention entre la Ville de Niort et l'UDGEC relative à la fixation du montant de la participation de la ville aux frais de fonctionnement aux écoles primaires privées sous contrat d'association (Conseil Municipal du 23 mars 2007) qui précise qu'un représentant de la ville est désigné à l'organe compétent pour délibérer sur le budget et le bilan des classes sous contrat ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Ville de Niort dans ces établissements ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Ville de Niort au sein des écoles, collèges et lycées conformément au tableau annexé.

Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**LYCEES**

organisme	NOM de l'organisme	organe	Désignation
LYCEE	Jean Macé	CA CA CA (s) CA (s)	<b>BREUILLE Amaury</b> <b>BARRE Chantal</b> <b>DELAUNAY Patrick</b> <b>LABBE Anne</b>
LYCEE	Paul Guérin	CA CA CA (s) CA (s) CA CA CA (s) CA (s)	<b>LABBE Anne</b> <b>DELAUNAY Patrick</b> <b>GRAVAT Nicole</b> <b>JOURDAIN Bernard</b> <b>LABBE Anne</b> <b>DELAUNAY Patrick</b> <b>GRAVAT Nicole</b> <b>JOURDAIN Bernard</b>
LYCEE	Venise Verte	CA CA CA (s) CA (s)	<b>DELAUNAY Patrick</b> <b>BARRE Chantal</b> <b>BIRET Julie</b> <b>ZABATTA Gérard</b>
LYCEE	Gaston Barré	CA CA CA (s) CA (s)	<b>LABBE Anne</b> <b>DELAUNAY Patrick</b> <b>IZORE Nicole</b> <b>GENDREAU Michel</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

LYCEE	Thomas Jean Main	CA	<b>LABBE Anne</b>
		CA	<b>BARRE Chantal</b>
		CA (s)	<b>BIRET Julie</b>
		CA (s)	<b>BILLY Françoise</b>
LYCEE	Horticole	CA	<b>GRAVAT Nicole</b>

**COLLEGES**

COLLEGE	Pierre et Marie Curie	CA	<b>COUTUREAU Annie</b>
		CA (s)	
		CA	<b>TAPIN Jacques</b>
		CA (s)	<b>GIRAUD Frédéric</b>
		CA (s)	<b>MANGIN Gaëlle</b>
COLLEGE	Rabelais	CA	<b>DEFAYE Annick</b>
		CA	<b>COUTUREAU Annie</b>
		CA (s)	<b>METAYER Josiane</b>
		CA (s)	<b>MANGIN Gaëlle</b>
COLLEGE	Jean Zay	CA	<b>LABBE Anne</b>
		CA (s)	<b>SIMON Jean-Louis</b>
COLLEGE	Fontanes	CA	<b>LABBE Anne</b>
		CA (s)	<b>JOURDAIN Bernard</b>
COLLEGE	Philippe de Comynes	CA	<b>DEFAYE Annick</b>
		CA (s)	<b>TAPIN Jacques</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

COLLEGE	Gérard Philippe	CA	<b>TAPIN Jacques</b>
		CA	<b>SIMON Jean-Louis</b>
		CA (s)	<b>POIRIER Christophe</b>
		CA (s)	<b>COUTUREAU Annie</b>

**ECOLES PRIVEES**

ECOLE	St André / Ste Thérèse	OC	<b>GENDREAU Michèle</b>
ECOLE	Notre Dame / St Joseph	OC	<b>BEAUVAIS Elisabeth</b>
ECOLE	Saint Florent	OC	<b>MANGIN Gaëlle</b>
ECOLE	Saint Hilaire	OC	<b>TAPIN Jacques</b>
ECOLE	Saint Liguire - Sainte Macrime	OC	<b>BALOGÉ Jérôme</b>

**ECOLES PUBLIQUES**

ECOLE	Jules Ferry	CE	<b>MARJAUZ Nicolas</b>
ECOLE	La Mirandelle	CE	<b>BILLY Françoise</b>

ECOLE	Pierre de Coubertin	CE	<b>GIRAUD Frédéric</b>
ECOLE	Les Brizeaux	CE	<b>IZORE Nicole</b>
ECOLE	Jean Zay	CE	<b>SUREAU Jean-Claude</b>
ECOLE	Agrippa d'Aubigné	CE	<b>GAILLARD Jean-Pierre</b>
ECOLE	Langevin Wallon	CE	<b>JOURDAIN Bernard</b>
ECOLE	Emile Zola	CE	<b>BAMANA Blanche</b>
ECOLE	Louis Pasteur	CE	<b>MANGIN Gaëlle</b>
ECOLE	Georges Sand	CE	<b>DEFAYE Annick</b>

ECOLE	Ferdinand Buisson	CE	<b>BARRE Chantal</b>
ECOLE	Paul Bert	CE	<b>METAYER Josiane</b>
ECOLE	Jules Michelet	CE	<b>GENDREAU Michel</b>
ECOLE	Jean Jaurès	CE	<b>BAUDIN Pilar</b>
ECOLE	Edmond Proust	CE	<b>COUTUREAU Annie</b>
ECOLE	Jean Mermoz	CE	<b>MICHEL Frank</b>
ECOLE	Jean Macé	CE	<b>DUFORESTEL Pascal</b>
ECOLE	Ernest Perochon	CE	<b>METAYER Josiane</b>

ECOLE	Jacques Prevert	CE	<b>BEGUIER Nathalie</b>
ECOLE	Louis Aragon	CE	<b>BIRET Julie</b>

PROCES-VERBAL

**RETOUR SOMMAIRE**

**Madame le Maire**

Maintenant, nous allons passer à toute une série de votes à main levée. Je vous propose pour chaque établissement de demander à l'opposition qu'elle donne un nom, puis nous voterons. Donc, pour le lycée Jean-Macé nous avons Amaury Breuillé, Chantal Barré, Anne Labbé et pour l'opposition ?

**Elisabeth BEAUVAIS**

Simplement, comme ce sont que des postes de suppléants, en fait, l'opposition ne présente pas de candidats. Et j'ai une question à vous poser, c'est au niveau des commissions : il n'y a pas eu la Commission harmonisation scolaire, est-ce que cette commission disparaît - c'était la commission de dérogation - ou est-ce qu'elle sera mise en place ultérieurement ? Parce que là nous avons des représentants de l'opposition dans cette commission.

**Madame le Maire**

C'est semble t-il une décision ultérieure, c'est en apparemment juin que cette commission devrait être élue.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Forcément avec des membres renouvelés, donc ils seront élus ultérieurement.

**Madame le Maire**

Il faudra les élire, mais je ne les ai pas dans les documents de cette séance. Mais je pense que cela devrait venir plus tard.

Donc, aucun des postes proposés ne vous satisfait alors vous ne proposez personnes, j'ai bien compris ?

**Elisabeth BEAUVAIS**

Oui, quand c'est des suppléants.

**Alain BAUDIN**

Idem.

**Madame le Maire**

Idem, d'accord.

Eh bien, pour le lycée Jean-Macé nous devons mettre un membre de la majorité, donc je demande à celui qui le souhaite de bien vouloir se présenter, comme suppléant bien entendu. Oui, Patrick Delaunay.

- A Paul Guérin, comme suppléant : Nicole Gravat, pour le technique et le général.



- A la Venise Verte : Gérard Zabatta.
- Au lycée Gaston Barré, il y a déjà Anne Labbé, Patrick Delaunay et Michel Gendreau, donc en suppléant : Françoise Billy.
- Au lycée Thomas Jean Main, Nicole Izoré.
- Au lycée horticole, Nicole Gravat.
- Au collège Pierre et Marie Curie, Frédéric Giraud.
- A Rabelais, Josiane Métayer.
- A Gérard Philippe, deux suppléants au CA, Christophe Poirier et Annie Coutureau.
- Pour l'école Notre Dame / St Joseph, Madame Elisabeth Beauvais.
- Pour l'école de Saint Liguairé – Sainte Macrime, Monsieur Jérôme Baloge.
- Pour l'école Jacques Prévert, Madame Nathalie Béguier.

**Françoise BILLY**

Est-ce que je pourrais changer avec le lycée Thomas Jean Main ? Est-ce que Nicole accepterait d'aller à Gaston Barré ? Et moi j'irais à Thomas Jean Main, je me suis trompée tout à l'heure. C'est possible ?

**Nicole IZORE**

Oui, on inverse.

**Françoise BILLY**

Merci.

**Madame le Maire**

Monsieur Martineau, on vote la globalité ? Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on vote la globalité ? Qui n'est pas d'accord ? Est-ce que quelqu'un est opposé à ce qu'on vote à main levée pour la totalité des représentations dans les lycées, collèges et écoles ?

Tout le monde est d'accord, donc je vous propose d'approuver les représentations dans les établissements scolaires du second degré, du premier degré et des écoles tel que cela figure dans le tableau.

Le Conseil Municipal est terminé, je vous remercie, je vous indique que la prochaine séance aura lieu vendredi 4 avril. Merci et bonne soirée.